

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le Jeudi 27 septembre 2018 à 18 h 30, sous la présidence de Madame Josette FARFAL, Maire.

- Etaient présents :

Mesdames FARFAL, DE GEITERE et LE NEINDRE
Messieurs VIDAL, ROUBERTOU, CODET, MARCON et LARTIGUE

- Etais absent excusé : Monsieur Jean-François TAVET

- Date de la convocation : 18 septembre 2018

- Secrétaire de séance : Madame Catherine LE NEINDRE

➤ Ordre du jour :

1-Lecture et approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2018

2-AFFAIRES FINANCIERES

➤ Fixation des tarifs communaux

3-PROGRAMME d'INVESTISSEMENT : demande de subventions

➤ Travaux extension du cimetière communal et du parking (Etat)

4-AFFAIRES GENERALES

➤ Service de distribution de l'eau : approbation du règlement et du contrat d'abonnement (projets joint en annexe)

5-QUESTIONS DIVERSES

**1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 juin 2018**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 29 juin 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2-AFFAIRES FINANCIERES

➤ **Fixation des tarifs communaux :** Les membres de la Commission des Finances se sont réunis le 25 septembre 2018 et proposent de maintenir certains tarifs excepté ceux décrits ci-dessous :

*** Salle polyvalente**

Habitant de la commune :	100.00 € au lieu de 95.00 €
Forfait chauffage tarif week-end :	100.00 € au lieu de 95.00 €
Forfait chauffage tarif par jour en semaine :	60.00 € au lieu de 55.00 €

*** Concession cimetière**

15 ans :	180.00 € au lieu de 170.00 €
30 ans :	330.00 € au lieu de 320.00 €

*** Columbarium**

15 ans :	230.00 € au lieu de 220.00 €
30 ans :	330.00 € au lieu de 320.00 €

★ **Tarifs eau**

Abonnement :	75.00 € au lieu de 71.40 €
Location compteur :	7.66 € au lieu de 7.30 €
Consommation :	1.18 € au lieu de 1.12 €
Taxe de raccordement :	850.00 € au lieu de 820.00 €

A l'unanimité des membres présents.

3-PROGRAMME d'INVESTISSEMENT : demande de subventions

➤ **DETR 2018** : Suite à une rencontre le 14 août 2018 avec Monsieur Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Corrèze, il a été annoncé à Madame Le Maire que la Commune de Le Chastang ne disposerait pas de financement DETR 2018 pour les trois dossiers de demandes de subvention déposés en janvier 2018 (adressage, acquisition équipement informatique et extension du cimetière)

➤ **Travaux extension du cimetière communal et du parking (Etat)** : suite à l'entretien visé ci-dessus, Monsieur Le Secrétaire général a proposé à Madame le Maire de dissocier le dossier « extension de cimetière » en deux parties :

- 1er dossier : création de columbarium, jardin du souvenir et agrandissement de cimetière
- 2^{ème} dossier : espaces publics à proximité du cimetière (aire de stationnement 10 places, mur de soutènement, enrochement au-dessus du chemin d'accès)

Les plans de financement seraient les suivants :

-1^{er} dossier : Création de columbarium, jardin du souvenir et agrandissement de cimetière : l'opération s'élève à 96 582.00 € HT soit 115 898.40 TTC

★ Aide DETR 2019 au titre à la création de columbarium, jardin du souvenir et agrandissement de cimetière

96 582.00 € X 30 % (plafonné à 50 000.00 €) 15 000.00 €

★ Aide du Département au titre des aménagements de cimetière

Contrat de contractualisation 25 000.00 €

★ Montant des aides : 40 000.00 €

★ Autofinancement à la charge de la commune HT

96 582.00 – 40 000.00 56 582.00 €

-2^{ème} dossier : Aménagement d'une espace public à proximité du cimetière : l'opération s'élève à 76 418.00 € HT soit 91 701.60 TTC

★ Aide DETR 2019 au titre au titre des aménagements de places et d'espaces publics hors PAB

76 418.00 X 40 % (plafond à 150 000.00 €) 30 567.20 €

★ Autofinancement à la charge de la commune HT

76 418.00 – 30 567.00 € 45 850.80 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents donne un avis favorable aux deux dossiers qui sont présentés au titre de la DETR 2019

4-AFFAIRES GENERALES

➤ **Service de distribution de l'eau : approbation du règlement et du contrat d'abonnement :**
Il est proposé à l'Assemblée d'approuver un règlement et un contrat du service de distribution d'eau potable. Ces documents ont été proposés à la Commission de l'eau et annexés à la convocation du Conseil Municipal de ce jour.

Ces documents ont pour objet de définir avec précision les conditions générales de fonctionnement ainsi que les modalités techniques et administratives du service de distribution de l'eau potable pour les usagers. Ils seront adressés à chaque abonné à l'appui de la prochaine facture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les deux documents en apportant les modifications sur les articles 3.3 et 5-5 du règlement.

4-QUESTIONS DIVERSES

* **Prospective des travaux d'investissement 2018-2020** : Un document retraçant tous les projets d'investissement 2018-2020 est remis aux élus pour information.

* **Difficultés rencontrées sur le réseau d'alimentation en eau potable au mois d'août 2018** : Monsieur Michel ROUBERTOU informe l'assemblée des interventions effectuées :

➔ **Station de Pompage des Fraux** : le flotteur a été changé

➔ **Fuites** : les réparations au stade et sur la route de Beynat ont été effectuées par l'entreprise INEO

➔ **Défaillance du réducteur de pression** de la commune. Cet équipement a lâché et a provoqué des dégâts dans certaines habitations. Il a été changé récemment par l'entreprise SANTHERLEC

Monsieur ROUBERTOU tient à remercier Messieurs VIDAL, FONTCHASTAGNIER et DE CEUNINCK pour leur implication durant cette période.

La société Hydrau Elect est intervenue au cours de la semaine pour réparer la pompe à chlore.

* **TULLE AGGLO transfert de la compétence eau potable** : Suite à la parution de la Loi du 3 Août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement, le transfert de la compétence EAU à l'agglomération de Tulle est confirmé et deviendra effectif au 1^{er} janvier 2020.

A ce jour, sur le territoire de l'Agglomération, l'approvisionnement en eau potable est assuré par sept syndicats et vingt régies communales d'eau. Toutes les régies communales et les syndicats dont le périmètre territorial n'est pas étendu sur deux EPCI à fiscalité propre sont amenés à disparaître. Quatre syndicats sur sept peuvent être maintenus.

Les services de l'Agglomération en partenariat avec les Communes et les Syndicats existants vont consacrer les mois à venir à l'étude du fonctionnement futur.

* **ECOLE** : la Commune de Sainte-Fortunade va réhabiliter la salle de l'Orangerie et les associations ne peuvent plus en disposer. Madame LAYGUE a demandé la mise à disposition des locaux de l'école pour organiser des séances de catéchisme certains samedis matin.

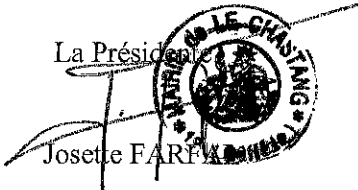
Madame Le Maire a émis un avis favorable à cette demande.

* **Commissions communales**

➔ **Commission des affaires scolaires** 02 octobre 2018 à 17 h 30 à l'école : chiffrage du matériel qui pourrait intéresser l'association POTENTIELS.

➔ **Commission de l'information** 08 octobre 2018 à 18 h 00 à la Mairie : bulletin municipal décembre 2018.

Séance levée à 19 h 56

La Présidente

Josette FAREFA

La Secrétaire

Catherine LE NEINDRE